

Paracha
Nitsavim -
Vayélekh
82

23 Eloul

י"ל ע"י
קהילת שבתי בבית ד'
בנשיאות מורנו ורבנו הר"צ
רבי גמליאל הכהן
רבינוביץ שליט"א

טיב הקהילה

Edition française

בצרפתית

טיב המעשיות

טיב המערכת

Sommes-nous prêts pour le Jugement ?

Vous êtes tranquillement assis chez vous lorsque, soudain, vous recevez une lettre vous annonçant qu'un procès aura lieu dans quelques jours. Le juge devra alors décider si l'appartement dans lequel vous vivez vous appartient réellement ou non. À partir de cet instant, vous n'êtes plus le même homme, si paisible jusque-là. Vous courez d'un avocat à l'autre pour solliciter leur aide et leur demander de vous défendre. Vous allez même demander à des rabbanim de prier pour vous afin que, à D.ieu ne plaise, vous ne soyez pas jeté à la rue avec votre famille. Bien entendu, tous vos amis sont rapidement au courant du terrible danger qui vous menace, et chacun vous prodigue généreusement ses conseils...

Dans les Séli'hot, nous disons : « Saisis de crainte et de tremblement à l'approche de Ton jour. » Nous avons tous reçu, en quelque sorte, une lettre nous annonçant qu'un immense procès aura lieu dans quelques jours. Et ce procès ne portera pas seulement sur notre maison : c'est toute notre vie qui sera jugée.

Nous comprenons alors que ce n'est vraiment pas le moment de dormir. Il faut se lever et implorer : « Écoute notre voix, épargne-nous et prends pitié de nous ! » Il faut parvenir à ressentir cette crainte et ce tremblement. Pourtant, lorsqu'il s'agit de passer à l'action, nous ne parvenons pas toujours à éveiller en nous une véritable volonté de revenir vers Hachem. Pourquoi ?

Le Gaon Rabbi Neta Freind raconte que, dans sa jeunesse, il entra un jour chez Rabbi Israël de Hossiatine, et lui remit un billet dans lequel il demandait de mériter un retour sincère et véritable vers Hachem. En lisant ces mots, le Rabbi s'enthousiasma et les répéta plusieurs fois : « Revenir véritablement vers Hachem ! » Rabbi Neta lui demanda alors : « Mais comment y parvenir réellement ? » Le Rabbi lui répondit : « Pour parvenir à un retour véritable, il faut étudier les lois du retour vers Hachem enseignées par Maïmonide. »

Pour ressentir véritablement cette crainte, il faut comprendre pourquoi nous tremblons. Car, comme dans tous les domaines, celui qui n'étudie pas ne sait pas. C'est le moment de nous procurer les meilleurs « avocats », d'écouter les conseils de ceux qui savent comment nous préparer à ce grand procès, afin de pouvoir être déclarés innocents lors du Jugement.

Et le Saint béni soit-Il, qui est « plein de pardon et de miséricorde », aura pitié de nous et décrètera sur nous une année de bénédiction et de salut.

À l'occasion de la Hiloula du 'Hafets 'Haïm

Ce Chabbat, 23 Élou, nous commémorerons la Hiloula du Rav Israël Méir Hacohen, le célèbre 'Hafets 'Haïm, dont l'âme s'est élevée le 23 Élou 5693.

À cette occasion, nous vous proposons quelques récits relatant des épisodes de sa vie, tirés de l'ouvrage *Otzar Tiv Hama'asiot*. Ces quelques histoires ne représentent qu'une infime partie de l'immense trésor d'enseignements que nous pouvons puiser dans sa vie et dans sa conduite.

Puisse la volonté de Hachem être que nous méritions de nous attacher à sa Torah, de suivre ses voies et de nous inspirer de ses qualités exceptionnelles. Que son grand mérite nous protège, ainsi que tout le peuple d'Israël, et que nous soyons tous inscrits et scellés pour une bonne année. Amen.

Un jour, un simple cocher vint trouver le 'Hafets 'Haïm et lui confia, bouleversé, que son cheval était mort et qu'il venait ainsi de perdre son gagne-pain. À cette époque, le cheval représentait pour un cocher l'essentiel de ses moyens de subsistance.

Ses concitoyens eurent pitié de lui et décidèrent de lui venir en aide. Ils achetèrent, avec l'argent de la caisse commune de charité, un jeune âne robuste et en bonne santé, afin qu'il puisse reprendre son activité et subvenir honorablement aux besoins de sa famille.

Mais le cocher fut profondément gêné. Il avait honte de vivre de la charité et ne voulait pas tendre la main pour recevoir des dons. Chaque fois qu'un habitant de la ville monterait dans sa carriole, il saurait que l'animal grâce auquel il gagnait sa vie avait été acheté avec l'argent de la caisse de charité. Lui qui avait toujours travaillé durement pour faire vivre sa famille souhaitait continuer à gagner son pain par ses propres moyens. Il aurait préféré exercer n'importe quel métier plutôt que de dépendre de la générosité des autres. Mais, à son grand désespoir, il ne voyait aucune autre possibilité.

Très peiné et ne sachant plus que faire, il se rendit chez le 'Hafets 'Haïm et lui demanda : « Je ne vois malheureusement aucun autre moyen de gagner ma vie que de travailler avec cet âne que l'on m'a donné grâce à la charité. Mais je ne comprends pas pourquoi j'ai été frappé si durement. Pourquoi dois-je désormais passer toute ma vie avec un animal acheté grâce à la charité et vivre de la générosité des autres ? »

Le 'Hafets 'Haïm lui répondit : « Je vais vous révéler la vérité. Lorsque votre cheval était encore vigoureux, vous parcouriez villes et villages avec votre carriole. Partout où vous arriviez, vous trouviez dans les champs de quoi le nourrir. Mais preniez-vous toujours le temps de vérifier à qui appartenaient ces champs ? Quelqu'un avait pourtant travaillé pour les cultiver et en récolter les fruits. Il vous est donc certainement arrivé, à plusieurs reprises, de nourrir votre cheval avec ce qui ne vous appartenait pas. Vous avez ainsi transgressé, même involontairement, l'interdiction de prendre le bien d'autrui. C'est pour cela que votre cheval est mort. »

Le 'Hafets 'Haïm lui expliqua alors avec force combien il fallait se montrer vigilant, même dans les affaires d'argent qui paraissent insignifiantes. Lorsqu'une personne porte atteinte

au bien d'autrui, même pour une somme minime, elle doit prendre cette faute très au sérieux. Il lui rappela également que les fautes commises envers son prochain ne peuvent être pardonnées tant que l'on n'a pas obtenu son pardon. Il l'exhorta donc à être, à l'avenir, extrêmement scrupuleux dans tout ce qui concerne le bien d'autrui, qu'il s'agisse de vol ou de toute autre forme de préjudice, car chacun est généralement très attaché à ses biens. De telles fautes sont extrêmement graves et peuvent même entraîner une sanction dans ce monde.

Le cocher fut profondément bouleversé par les paroles du 'Hafets 'Haïm, qui sortaient d'un cœur aussi pur qu'exigeant. Tandis qu'il réfléchissait à ce qu'il venait d'entendre, un souvenir lui revint soudain à l'esprit.

Des années auparavant, il avait entendu dire qu'on avait volé au 'Hafets 'Haïm son manteau d'hiver, un vêtement particulièrement beau et chaud, garni de fourrure et d'une grande valeur. Dans le rude hiver russe, un tel manteau était pourtant loin d'être un simple vêtement : c'était une véritable nécessité.

Dans sa naïveté, le cocher se tourna alors vers le 'Hafets 'Haïm et lui demanda : « Mais, Rabbi, comment est-il possible que votre manteau ait été volé ? Vous aussi auriez-vous, à D.ieu ne plaise, commis une faute concernant le bien d'autrui ? Comment une telle chose aurait-elle pu vous arriver ? »

Le 'Hafets 'Haïm lui répondit avec douceur : « Oui. Moi non plus, je ne suis pas certain d'être totalement innocent de toute faute, même très subtile, concernant le bien d'autrui. » Il lui expliqua : « Je gagne ma vie en vendant mes livres. Or, il peut arriver qu'un exemplaire présente un léger défaut : une page un peu froissée, une impression légèrement pâle, une petite imperfection que je n'aurais pas remarquée. Peut-être qu'un acheteur en éprouvera une déception ou un. C'est peut-être pour cela que mon manteau m'a été retiré. »

Le 'Hafets 'Haïm avait pourtant l'habitude d'examiner personnellement, avec une extrême attention, chaque livre qui sortait de l'imprimerie avant de le mettre en vente. Il vérifiait qu'il ne comportait aucun défaut et inscrivait ensuite de sa propre main sur l'ouvrage qu'il avait été contrôlé.

Et malgré toutes ces précautions, malgré cette vigilance extraordinaire,

il craignait encore d'avoir laissé passer un défaut sur l'un de ses livres. Il considérait même la perte de son précieux manteau comme une possible conséquence de cette infime imperfection.

Le 'Hafets 'Haïm aimait profondément faire du bien aux autres. Même lorsqu'il était déjà très âgé et affaibli, il mettait toute son énergie et tout son cœur à accueillir ses invités avec le sourire et la joie. Il préparait lui-même leurs lits, s'occupait de leurs besoins et se déplaçait sans cesse dans la maison pour vérifier que rien ne leur manquait.

Lorsque les membres de sa famille voulurent prendre ces tâches en charge, lui faisant remarquer qu'il était désormais trop âgé et trop faible pour s'en occuper lui-même et qu'ils pourraient parfaitement veiller à tout à sa place, il leur répondit : « Allez-vous également mettre les Tefilines à ma place ? Faire soi-même l'effort nécessaire pour accomplir une Mitsva est une Mitsva en soi ! »

Son disciple, Rav Yossef Chlomo Kahaneman, qui dirigeait la grande institution de Ponovezh, raconta qu'au cours de l'un de ses nombreux voyages à travers le monde pour soutenir son institution, il arriva chez un Juif vivant dans un pays lointain. Cet homme s'était malheureusement éloigné de la Torah et des Mitsvot au point de vivre comme un non-Juif. Pourtant, il faisait preuve d'une générosité remarquable envers les institutions de Torah et leur versait des sommes considérables.

Après avoir reçu de lui un don particulièrement important, Rabbi Kahaneman osa lui demander : « Permettez-moi de vous poser une question. Qu'est-ce qui vous pousse à consacrer une fortune aussi importante à la charité, alors que le soutien aux institutions de Torah est malheureusement de moins en moins répandu ? Comment se fait-il que vous, qui vivez si loin de la Torah et des Mitsvot, soyez justement l'un de leurs plus grands soutiens ? »

L'homme lui répondit qu'étant jeune, en Lituanie, il avait rêvé d'entrer dans la célèbre institution du 'Hafets 'Haïm, à Radin. Mais lorsqu'il s'était présenté pour être admis, les responsables avaient rapidement compris que son comportement et son mode de vie ne correspondaient probablement pas à l'esprit de l'institution et avaient refusé de l'accepter. Il était déjà tard dans la soirée et il lui était impossible de

rentrer chez lui à une heure aussi avancée. Il demanda alors aux responsables s'ils pouvaient au moins lui permettre de passer une seule nuit dans l'institution, puisqu'il n'avait nulle part où dormir.

Ils refusèrent catégoriquement de le laisser y passer la nuit. Profondément blessé et en colère, le jeune homme alla se plaindre auprès du 'Hafets 'Haïm de ce qu'il considérait comme la cruauté des responsables : on lui refusait même un endroit où dormir alors qu'il n'avait nulle part où aller !

Le 'Hafets 'Haïm lui répondit calmement : « Ils ont raison en ce qui concerne l'institution. Un jeune homme qui n'y a pas été accepté ne peut pas y dormir. Mais vous, vous serez mon invité. Venez donc passer la nuit chez moi. »

Le 'Hafets 'Haïm l'accueillit avec un visage rayonnant, lui servit un bon repas, puis lui prépara lui-même un lit confortable dans la chambre d'amis. Le jeune homme, touché par cette proximité inattendue, se sentit immédiatement à l'aise et s'endormit paisiblement.

Au milieu de la nuit, il fut réveillé par le bruit des pas du 'Hafets 'Haïm. Le vieil homme avançait difficilement jusqu'à la chambre, fit quelques pas, puis sembla vérifier l'air ambiant en murmurant : « Il fait plus froid ici... » Il retira alors son propre manteau et en couvrit le jeune homme afin de lui offrir une couverture supplémentaire. Puis il prit soin de bien l'installer sur lui, veillant à ce qu'il soit suffisamment au chaud et puisse poursuivre tranquillement son sommeil.

Des années plus tard, cet homme raconta cette histoire au Rav Kahaneman avec une profonde émotion, les larmes aux yeux : « Ce manteau dont le 'Hafets 'Haïm m'a couvert avec tant d'attention, de chaleur et d'affection continue à réchauffer mon cœur encore aujourd'hui. C'est cette chaleur qui m'a donné un attachement particulier aux institutions de Torah, qui étaient si chères au 'Hafets 'Haïm.

C'est pourquoi, en reconnaissance de cette hospitalité si chaleureuse dont j'ai bénéficié chez lui, je leur fais depuis toutes ces années des dons considérables. Cette chaleur et cette affection sont profondément enracinées dans mon cœur. Malheureusement, au fil des années, les épreuves et les événements de ma vie m'ont éloigné du chemin de la Torah. Mais de cette charité-là, je ne peux pas me défaire. »